



LA GAZETTE DE CHAMPEAUX



Dernière réunion publique avant le lancement de la phase I du projet.

SOMMAIRE

Edito	page 3
Délibérations du Conseil Municipal du 9 avril 2025	page 4
Cérémonie du 8 mai 2025	page 6
Enquête INSEE "Chômage et Inactivité"	page 7
Champeaux "Village Patrimoine" information	page 7
Echouage de mammifères sur les plages	page 8
Le réseau SURICATE	page 8

ÉDITO



Chères Champelaises et chers Champelais, avec la douceur et les couleurs du printemps de retour, l'année 2025, déjà bien engagée, augure une belle saison qui nous réjouit. Les projets suivent leur cours, et avec la réunion publique en mairie du 28 mars et le vote des budgets... les informations concrètes et précises ont pu vous être communiquées. Pour ceux qui n'auraient pu être présents lors de ces deux moments, notre gazette vous permet d'accéder à un compte rendu condensé de ces événements...

Le mois de mai se profile au ralenti avec les ponts du 1^{er} mai et du 8 mai, l'Ascension. Si vous avez besoin, contactez la mairie en amont de vos démarches, les jours de fermeture seront inhabituellement nombreux ce mois-ci.

Cependant, pour les amoureux des jardins, n'oubliez pas le troc' plantes du 26 avril et du 3 mai !

Quelques conférences-réunions publiques peuvent aussi retenir votre attention sur le territoire prochainement : par exemple...

Lycée hôtelier Marland (Granville) Bien manger pour sa santé (Gratuit) en présence d'un cardiologue et d'un néphrologue. Le mardi 13 mai à 20 h.

Le SMPGA (Syndicat Mixte du Pays Granvillais et de l'Avranchin), quant à lui organise une concertation sur la gestion de l'eau potable : le public est invité le 17 avril à Cuves (20h) ou le 15 mai à 18 h à Jullouville (salle des Mielles).

Pour les autres propositions d'activités, de réunions d'informations, rendez-vous sur le site de la mairie, vous pourrez accéder à l'actualité des institutions du territoire grâce à des liens (Communauté de Communes GTM, Office du Tourisme, SMPGA, SMAAG-assainissement,...).

Joyeux printemps à tous !

Fermeture de la Mairie:

Vendredi 2 et samedi 3 mai 2025

Vendredi 9 et samedi 10 mai 2025

Vendredi 30 et 31 mai 2025

du lundi 2 juin au samedi 7 juin 2025



VOTRE MAIRIE



02 33 61 90 38

Du **lundi** au **vendredi** de **8h30 à 12h30**
et de **14h à 17h**



Mairie de Champeaux Manche



www.champeaux50.com



secretariat@champeaux50.fr

Accueil du public :

Mardi, 14h à 17h

Mercredi, 10h à 12h

Jeudi, 17h à 19h

1er et 3ème samedis, 10h à 12h

*La prise de rendez-vous avec
un élu est possible en dehors
de ces horaires*

DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 9 AVRIL 2025

Voici une version synthétique des délibérations, le contenu exhaustif est disponible sur le site de la Mairie.

Présents : Mme JULIEN-FARCIS Sophie, M. LEGATHE François-Jean, M. PORTAIS Serge, M. GODEFROY Cédric (20h51), Mme LETELLIER Sophie, Mme GIARD Claudine, Mme BOUCHAUD Annabelle, Mme GRETHEN-SEZILLE Dominique.

Mme BOUCHAUD Annabelle est nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

1) COMPTE DE GESTION BUDGET COMMUNAL 2024.

Madame le Maire reprend et compare le compte de gestion de la Trésorerie de Granville et le compte administratif 2024 du budget communal.

Ils sont en concordance, à savoir :

-Résultat cumulé de l'exercice 2024 section fonctionnement : + 439 571.93 €

-Résultat cumulé de l'exercice 2024 section investissement : - 55 017.05 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, constate la concordance.

2) APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET COMMUNAL 2024.

Madame Le Maire présente le compte administratif, documents sur table et projetés.

Celui-ci est en concordance avec le compte de gestion.

Exercice 2024	DEPENSES De l'exercice	RECETTES De l'exercice	RESULTAT De l'exercice
Investissement	149 524.75	107 705.78	- 41 818.97
Fonctionnement	306 146.28	357 926.75	+ 51 780.47

	Résultat de clôture 2023	Part affectée à l'investissement (1068)	Résultat de l'exercice 2024	Solde de clôture 2024
Investissement	- 13 198.08		- 41 818.97	-55 017.05
Fonctionnement	491 554.54	103.763.08	+ 51 780.47	439 571.93
Total	478 356.46	103.763.08	+ 9 961.50	395 724.88

FONCTIONNEMENT, résultats cumulés :

Résultat Solde d'exécution cumulé exercice Fonctionnement 2024 : + 439 571.93 €

INVESTISSEMENT, résultats cumulés :

Résultat Solde d'exécution cumulé exercice Investissement 2024 : - 55 017.05 €

Restes à réaliser de Recettes : + 30 550 €

Restes à réaliser de Dépenses : - 19 380 €

Solde des restes à réaliser : + 11 170 €

Madame le Maire sort.

M. LEGATHE, premier adjoint, prend la présidence du vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve et vote à l'unanimité le compte administratif 2024.

3) AFFECTATION DE RESULTAT BUDGET COMMUNAL 2024.

Madame le Maire présente l'affectation de résultat de l'exercice de la commune pour 2024.

Exercice 2024	Dépenses de l'exercice	Recettes de l'exercice	Résultat de l'exercice
Investissement	149 524.75	107 705.78	- 41 818.97
Fonctionnement	306 146.28	357 926.75	+ 51 780.47

	Résultat de clôture 2023	Part affectée à l'investissement (1068)	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture 2024	Restes à réaliser 2024	Reports à effectuer
Investissement	- 13 198.08		- 41 818.97	-55 017.05	D - 19 380 R + 30 550 = + 11 170	-55 017.05
Fonctionnement	491 554.54	103.763.08 (-13 198.08 -90 565.00)	+ 51 780.47	439 571.93		439 571.93
Total	478 356.46			395 724.88		

- Excédent global cumulé 439 571.93 €
 - Affectation obligatoire à l'autofinancement prévu au BP 2025 - 43 847.05 €
-
- = 395 724.88 €

- Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (002) 395 724.88 €
- Affectation au compte 1068 43 847.05 €
- RAR dépense d'investissement (Chap.23) 19 380.00 €
- RAR recette d'investissement (Chap.13) 30 550.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote et approuve à l'unanimité l'affectation de résultat d'exercice du budget communal 2024.

4) BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2025.

Madame le Maire présente le budget primitif en détaillant les différentes lignes.

- Fonctionnement :
Recettes : 723 731.88 €
Dépenses : 723 731.88 €
- Investissement (restes à réaliser + inscriptions nouvelles) :
Recettes : 285 272.55 €
Dépenses : 285 272.55 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve et vote à l'unanimité le budget primitif communal 2025.

5) MAJORATION DE L'INDEMNISATION DES HEURES COMPLEMENTAIRES.

Madame Le Maire explique que suite à l'arrêt maladie de Mme BELLOIR, M. JOUENNE, Adjoint Technique Territorial titulaire à temps non complet (23h/semaine), a accepté d'effectuer l'état des lieux d'entrée et de sortie des gîtes des vacanciers, engendrant une augmentation de son volume horaire de travail.

Madame le Maire propose de le rémunérer pour cette surcharge de travail en heures complémentaires majorées, sachant que ces missions peuvent intervenir sur des dimanches ou des jours fériés.

Considérant que l'organe délibérant de la collectivité territoriale ou de l'établissement public qui recourt aux heures complémentaires peut décider d'une majoration de leur indemnisation selon les modalités définies à l'article 5 du décret du 15 mai 2020,

le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide, pour le contrat de l'Adjoint Technique Territorial (en responsabilité des gîtes), emploi permanent à temps non complet, de majorer l'indemnisation des heures complémentaires de 10 % pour chacune des heures complémentaires accomplies dans la limite du dixième des heures hebdomadaires de service afférentes à l'emploi à temps non complet, et de 25 % pour les heures suivantes.

Lorsque le travail supplémentaire effectué par l'agent à temps non complet dépasse la durée du travail effectif afférente à un temps complet, le montant de l'indemnisation sera calculé conformément au décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 modifié relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

6) DEMANDE DE MISE A DISPOSITION GRACIEUSE DE LA SALLE DE CONVIVIALITE.

Madame le Maire expose une demande d'un syndicat qui sollicite une location ou une mise à disposition de la salle de convivialité pour organiser une réunion d'information à destination des agents territoriaux de Granville Terre et Mer, le jeudi 12 juin 2025 de 9h à 12h.

Madame le Maire propose la mise à disposition gracieuse de la salle de convivialité dans le sens où le droit syndical est un droit démocratique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, refuse à la majorité la mise à disposition gracieuse de la salle de convivialité et propose une location, dans les conditions d'accès à cette salle que la délibération autorise

CÉRÉMONIE DU 8 MAI 2025



Information de

L'Union Nationale des Combattants

Bonjour,

Le 8 Mai à 9h10 nous allons célébrer, au monument aux morts, le 80ième anniversaire de la fin de la 2ième guerre mondiale en Europe. Cette cérémonie est ouverte à tous, de plus cette année, un hommage particulier sera rendu aux jeunes Champelais ayant participé à ces combats.

Notre association composée à l'origine des vétérans des guerres 1914-1918, 1939-1945, Indochine, Algérie et Opex est vouée à s'éteindre dans le temps avec la disparition de ceux-ci. Pour continuer à commémorer le souvenir de nos aînés, qui jeunes bien souvent, ont donné leur vie pour la France, notre association tend à se modifier en société mémoriel et s'ouvre aux nouveaux adhérents ayant fait leur service militaire, ou pas, mais soucieux de continuer à rendre cet hommage aux Mort pour la France.

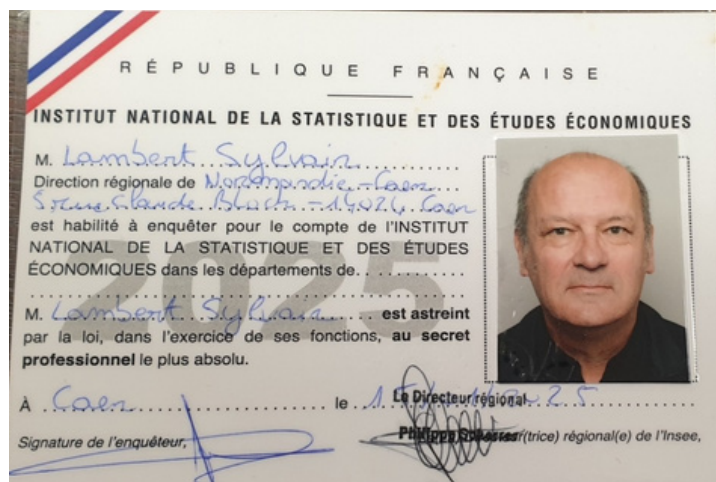
A bientôt,

Mr René LELANDAIS, vice-président UNC Sartilly- Champeaux.

Les personnes étant intéressées peuvent me contacter au : 06 15 64 07 85 ou le 8 Mai lors de la cérémonie

ENQUÊTE INSEE “CHÔMAGE ET INACTIVITÉ”

Un petit rappel pour vous signaler que l'enquête pilotée par l'INSEE et qui se déroule tout au long de l'année, est effectuée par monsieur Sylvain LAMBERT. Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui ferez.



CHAMPEAUX “VILLAGE PATRIMOINE” INFORMATION



Notre page village vient d'être mise en ligne sur le site internet Village Patrimoine suivant :
<https://village-patrimoine.fr/village/champeaux/>

Vous êtes invités à la consulter et à nous faire part de vos commentaires sur les corrections et peut-être nous faire part d'autres lieux .

Pour finaliser notre page, nous ajouterons encore les éléments suivants :

- Vous voulez participer à la communication de notre village, n'hésitez pas à nous faire parvenir des photos qui mettrons en valeur notre petite commune.

Pour aller plus encore dans la qualité de notre accueil **nous recherchons un ou plusieurs « guides villageois », bénévole(s)** pour organiser des « visites commentées ».

Merci de vous signaler au secrétariat de la Mairie.

ECHOUAGE DE MAMMIFÈRES SUR LES PLAGES



Si vous découvrez des cadavres de mammifères marins ou des animaux marins en difficultés, il faut appeler la mairie ou contacter :

<https://www.observatoire-pelagis.cnrs.fr/echouages/signaler-un-echouage/>

ou appeler le 05 46 44 99 10

Transmettre le maximum de renseignements en relevant si c'est le cas le numéro d'identification du mammifère ou autre, joindre des photos et également la géolocalisation de l'endroit où se trouve « l'animal ».

LE RESEAU SURICATE



SURICATE, UN DISPOSITIF NATIONAL

Le développement maîtrisé des sports de nature fait l'objet d'une politique publique spécifique et est pris en compte dans d'autres politiques publiques. Les pratiquantes et pratiquants contribuent à la gestion des lieux de pratique et à l'excellence sportive française.

Par la participation active des pratiquantes et pratiquants, de l'action des administrateurs et administratrices, Suricate aide les acteurs des sports de nature à maintenir une offre de qualité. Ce dispositif est piloté par "Pôle Ressources National Sports de Nature" avec l'appui du ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques.

Les conseils départementaux jouent un rôle essentiel en coordonnant les réseaux départementaux Suricate. Sur le plan opérationnel, les EPCI (communauté de commune, communauté d'agglomération, etc.) et parfois les communes interviennent pour résoudre les signalements.

Les fédérations sportives

En fonction de l'activité sportive déclarée par la Sentinelle, la fédération concernée reçoit le signalement et apporte son expertise en vue d'une résolution. Par exemple, la Fédération française de randonnée pédestre prend en charge des milliers de signalements chaque année et pour optimiser son action, elle mobilise ses comités régionaux et ses comités départementaux.

Les services de l'État

Les services départementaux à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) sont également destinataires des signalements. En fonction de la nature du signalement, ils interviennent aux côtés des autres administrateurs.

Les gestionnaires d'espaces naturels

Les parcs nationaux, les parcs naturels régionaux et les réserves naturelles de France font partie du réseau Suricate. Lorsqu'un signalement est localisé dans le périmètre de leur territoire dont ils ont la gestion, ils reçoivent les alertes et peuvent intervenir.

Pour signaler un problème (source de pollution, conflit d'usage, signalétique erronée ou équipement défectueux) rendez-vous sur le site: **<https://sentinelles.sportsdenature.fr/>**